

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZIGONZALEZ - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheira ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 077-120/16/CT

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au pôle de compétitivité SAFE DPEATSV 16/14622/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, le soutien de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes ainsi qu'au développement de filières d'avenir portées par les pôles de compétitivité va s'avérer déterminant pour le développement du territoire. A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit par l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, «l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi ».

Présentation du pôle :

Le pôle SAFE compte fin 2015, 319 adhérents dont 61 sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Depuis sa création, il a labellisé 336 projets de Recherche et Développement dont 127 sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence.

115 projets ont été financés, dont 57 au titre du Fonds Unique Interministériel.

Ces projets de Recherche et Développement ont abouti au dépôt de 22 brevets.

Au niveau de l'emploi, les membres du pôle regroupent près de 7 000 emplois et ont généré 417 créations d'emploi en 2015.

Le pôle SAFE issu de la fusion entre le pôle Pégase et le pôle Risques oriente ses domaines d'activités stratégiques en fonction de la typologie de ses membres. Il s'oriente ainsi sur trois axes :

- Sécurité et vulnérabilité : sécurité des infrastructures critiques, des réseaux et des sites sensibles. Cet axe intègre la problématique des forces de sécurité et la gestion de la vulnérabilité environnementale des territoires
- Intégration et conception de solutions et services : conception des produits et services de sécurité. Ils intègrent les activités innovantes liées à l'intégration de composants (matériels et logiciels) sur des plateformes issues d'industries d'excellence

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

- Industries d'excellence : le pôle intègre à ses actions des filières du vecteur aérien (hélicoptères, satellites, dirigeables, drones civils) porteurs de sujets liés à la sécurité

Dans le respect de ses orientations stratégiques, le pôle SAFE croise ses travaux avec d'autres pôles et clusters liés à l'aéronautique, au spatial, au naval et à l'automobile, à la fabrication de composants.

Il travaille en synergie avec les plans nationaux « avion électrique », « TGV du futur » et « Navire écologique ».

La valeur ajoutée du pôle est centrée sur l'animation globale des échanges et du partage entre ses différents domaines stratégiques.

Son plan d'action s'oriente vers :

- L'identification, la prospection et l'intégration d'acteurs clés du marché
- L'analyse des besoins des donneurs d'ordre
- L'organisation du sourcing de solutions innovantes
- L'ingénierie de la mise en œuvre des solutions
- La constitution de réseaux d'experts pour accompagner les entreprises vers leurs marchés
- L'identification des pays cibles et de leurs opportunités d'accès

Bilan 2015

Le pôle SAFE porte des actions structurantes sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence:

Participation à l'étude de gouvernance et à la définition du modèle économique du projet Henri Fabre et contribution à la transformation de l'association Inovsys en TEAM Henri Fabre avec implication au Conseil d'Administration et au Bureau Exécutif

Le Pôle a contribué au montage d'une action collective « INNOV PACA » dont le porteur est le CETIM et qui associe la PFMI INOVSYS, HENRI FABRE, le Pôle Mer et Pégase. L'objectif de cette action est de soutenir la démarche d'accompagnement de la montée en gamme technique des entreprises mais également de construire une partie de l'offre de services aux PME sur la base des différents acteurs partenaires de l'action.

Dans le cadre du Comité Stratégique de Filière Aéronautique, le GIFAS a lancé le programme national d'amélioration de la performance de la Supply Chain aéronautique : « Performances Industrielles ». Le Pôle a mené des travaux de rapprochement entre la tête de région (Airbus Helicopters) et Henri Fabre pour une pérennisation du déploiement en région de cette action.

Plan d'actions 2016 :

Pour 2016, le plan d'actions du pôle intègre les grandes orientations suivantes pour le territoire métropolitain :

HENRI FABRE :

SAFE contribuera à la définition de l'offre « entreprise étendue » et contribuera à l'ingénierie d'un FABLAB dans le futur Technocentre (2018) dans l'objectif de faire émerger entre 1 et 4 projets de Recherche et Développement dans le domaine des mécaniques, matériaux, procédés.

INDUS LAB :

Le pôle SAFE est pilote d'une action de définition d'un projet de plateforme Risques – Sécurité – Sureté à destination des industriels de la zone de Berre-Fos-Lavera en lien avec le GPMM et la plateforme Innovex. Ce projet – véritable laboratoire technico opérationnel - permettra d'ancrer l'animation du programme du Pôle intitulé « Infrastructures critiques » sur le territoire du GPMM.

RPAS Network (System Factory) :

Réseau de plateforme de tests et d'essais de moyens aériens dont l'un, le Centre d'Excellence Drones, est basé sur la base 701 de Salon de Provence.

AIRSHIP VILLAGE :

Projet territorial visant à accueillir les activités d'intégration de l'industrie du Dirigeable (Charge Lourde et Stratosphérique). Il s'agit actuellement de contribuer aux études de faisabilité du projet d'hébergement d'une activité industrielle Dirigeables à Istres

ACCESS SECURITY :

SAFE se pose en support de premier rang auprès de la SAFIM pour le positionnement thématique et l'ancrage de ce salon au Parc Chanot pour en faire l'un des salons euro méditerranéens phare sur la thématique Sécurité / sureté.

INDUS LAB :

Une étude d'opportunité et de préfiguration d'un Laboratoire technico opérationnel en capacité d'accompagner la spécification de besoins des industriels du GPMM / PIICTO.

Le budget prévisionnel du Pôle SAFE pour 2016 s'élève à 6 305 937 euros.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence propose que la Métropole y contribue à hauteur de 50 000 euros.

Intitulé des dépenses	TOTAL	Ressources	TOTAL
60 - Achats	1 418 913	74 - Subventions	
604 - Etudes et prestations diverses	1 403 980		
605 - Achats de matériels, équipements	0		
606 - Achats .. fournitures	14 933	Etat	985679
607 - Achats de marchandises			
61 - Services extérieurs	1 261 000	Union Européenne	730686
611 - Sous traitance générale	1 057 400		
613 - Locations bureaux	104 500		
615 - Entretien et réparation	62 500		
616 - Assurance	6 600	Région PACA	1055265
617 - Etudes et recherche	0		
618 - Divers	30 000	Région LR	29000
62 - Autres services extérieurs	908 420	Département	148000
621 - Personnel détaché	171 390	CG 06	10000
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	231 000	CG 13	50000
623 - Publicité, public., relations publiques	125 350	CG 83	31000
625 - Déplacements, missions et réceptions	348 480	CG 84	57000
626 - Frais postaux et frais de télécom.	32 200	EPCI	425494
627 - Services bancaires		Marseille Provence Métropole	50000
		Agglo Salon	0
		Pays d'Aix	50000
64 - Charges de personnel	1 942 282	Toulon Provence Méditerranée	55000
641 - Rémunérations de personnel	1 281 906	CASA	17000
645 - Charges sociales	660 376	COGA	47000
		Ouest Provence	37494
65 - Autres charges de gestion courante		NCA	40000
		Ales agglo	15000
		Nimes	102000
		CAD	3000
66- Charges financières	53 122	Autres collectivités	9000
661 - Charges d'intérêts	53 122	Total des financements publics	3374124
68 - Dotations		Autofinancement	2217613
aux amortissements et aux provisions	8 000	Prestations de services	1374109
681 - Dotations aux amortissements	8 000	Ventes de marchandises	0
et aux provisions		Cotisations	298800
		Participation PME	544704
Emplois des contributions en nature	714 200	Contributions en nature	714200
Bénévolat	714 200	Valorisation du bénévolat	714200
Locaux et matériels	0	Dons en nature	
Prestations	0	Prestations	
Total dépenses	6305937	Total ressources	6305937

Il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver la délibération formant vœu au Conseil de la Métropole relatif au soutien du pôle de compétitivité SAFE.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité SAFE.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire émet le vœu auprès du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence que soit adoptée par délibération la subvention d'un montant de 50 000 euros pour le pôle SAFE .

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016